

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 3

Artikel: L'action des parrainages de la Croix-Rouge suisse pour des familles suisses a 15 ans
Autor: Steiner, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'action des parrainages de la Croix-Rouge suisse pour des familles suisses a 15 ans

René Steiner, Chef du service social secours aux enfants et parrainages de la Croix-Rouge suisse

En 1954, soit quelques années après la fin des hostilités, au moment où les traces de la guerre mondiale commençaient à s'effacer, la Croix-Rouge suisse estima nécessaire de faire bénéficier également des enfants de chez nous de l'œuvre des parrainages.

Instituée en 1940, cette œuvre a permis, au cours de presque 30 ans, d'apporter une aide considérable aux petites victimes de la guerre d'abord, puis aux réfugiés et actuellement, parmi d'autres, aux enfants vietnamiens et aux réfugiés tibétains. Ils se comptent par dizaines, voire par centaines de milliers ceux qui, sous une forme ou une autre, ont ainsi été secourus durant une période plus ou moins longue.

A maintes reprises, après la fin de la guerre, la Croix-Rouge suisse avait été sollicitée d'entreprendre une action d'entraide en faveur d'enfants et de familles suisses dans le besoin et de donner une base plus large à l'action modeste qu'elle déployait déjà en distribuant des vêtements et des chaussures.

Une enquête effectuée dans un de nos cantons de montagne révélait que la fourniture de lits et de literie, entre autres, comblerait une grave lacune. Une aide sous cette forme apparaissait nécessaire et aussi conforme aux activités de notre institution nationale. En la développant, nous visions à promouvoir une meilleure hygiène, à créer des conditions de santé plus favorables et à œuvrer ainsi en faveur du bien-être public.

La première campagne pour la souscription de parrainages en faveur d'enfants suisses fut décidée par la Direction de la Croix-Rouge suisse en mars 1954; le mois suivant, les 5 et 6 avril, avait lieu la distribution des 30 premiers lits à autant de familles choisies et désignées par les sections locales de la Croix-Rouge suisse, dans les Grisons et le Valais.

Quinze ans se sont écoulés depuis cette distribution mémorable qui a été le point de départ d'une action qui n'a cessé de se développer et nous mesurons aujourd'hui à quel

point la Croix-Rouge suisse avait vu juste en instituant une telle aide.

Au fur et à mesure que cette nouvelle activité se faisait connaître, des familles toujours plus nombreuses nous étaient signalées. Les renseignements recueillis par les collaborateurs de nos sections, des assistantes sociales, des infirmières-visiteuses, des pasteurs, nous permettaient de prendre conscience des conditions très précaires de nombreuses familles de chez nous, à la ville, mais surtout à la campagne et à la montagne.

Acheter un lit complet est une dépense qui peut en effet peser très fortement sur les finances d'un manœuvre, d'un ouvrier agricole, d'un petit paysan de la montagne, à plus forte raison si des circonstances aggravantes contribuent à déséquilibrer un modeste budget: séjour à l'hôpital, traitement médical prolongé, accident, invalidité, décès prématuré de l'un des parents, apprentissage ou études des enfants, activité professionnelle hors du lieu de domicile, achats à tempérament et engagements qui en découlent.

Le mode de financement était aussi bien adapté au but poursuivi, le parrainage ayant ici le caractère d'une contribution bénévole, d'un coup de main fraternel entre compatriotes. De plus, les parrainages étaient et sont encore souscrits dans les cantons les plus favorisés, tandis que l'aide va dans les régions où nos compatriotes sont moins bien partagés.

Des milliers de parrains se sont associés, au cours des années, pour que les enfants de chez nous vivent dans des conditions plus décentes, plus normales, plus hygiéniques. Ils ont saisi l'importance que revêt, pour la santé physique et psychique de l'enfant, le fait de pouvoir dormir seul, dans son propre lit, de ne pas être contraint de le partager avec un frère ou une sœur, ou même, comme cela est arrivé, avec plusieurs frères ou sœurs, voire encore avec une mère ou un père, un grand-père ou une grand-mère. Nous avons pu

remédier dans une large mesure à de telles situations.

Même dans les foyers dans lesquels le dénuement fait peine à voir, l'enfant à qui nous faisons don d'un lit se sentira en sécurité, il jouira d'un sommeil réparateur qui sera bénéfique pour son activité scolaire, le cas échéant, pour ses études ou son apprentissage.

Ceux qui créent un ménage ont en général au fond de leur cœur l'espérance que leur foyer sera beau et accueillant. Si en raison de circonstances adverses leur attente a été déçue, ils savent apprécier tout particulièrement le nouveau divan-lit pour un de leurs enfants, avec son cadre de bois, son sommier métallique, son protège-matelas et son matelas, ses draps, sa couverture de laine, le duvet et l'oreiller recouverts de leur housse et de leur taie, le tout solide et se présentant bien.

L'arrivée soudaine de ce bel objet qu'on attendait certes, mais qu'on n'imaginait pas si beau et la manifestation de sympathie qu'il concrétise a suscité souvent une intense émotion.

Nous avons été les témoins oculaires de maintes distributions dans toutes les parties de notre pays, nous avons lu les milliers de lettres de remerciements destinées aux parrains inconnus, les enfants ont exprimé par des lettres simples et touchantes ce qu'ils ressentent, ils les ont parfois illustrées de dessins dans lesquels ils ont mis le meilleur d'eux-mêmes.

Tous ces témoignages laissent l'impression d'une rencontre fraternelle sur le plan de la pensée et des sentiments entre donateurs et bénéficiaires; le symbole que représente la Croix-Rouge est devenu réalité.

A notre secrétariat, point de convergence de ces messages, nous prenons mieux conscience que la manière de donner a autant, voire davantage d'importance que ce que l'on donne. Cette manière doit précisément être empreinte de tact et de respect envers celui qui reçoit. Dans la même communion de pensée, la discréction a été et reste le principe de



base de notre intervention, aucune marque extérieure ne désigne l'envoi émanant de la Croix-Rouge.

Au gré des années, nous avons individualisé toujours davantage nos prestations, en tenant compte des besoins réels de chaque famille. Ainsi l'exiguité de tant d'appartements nous a amenés à compléter notre assortiment par des lits à étage, des lits-gigogne et des lits d'enfants. Nous nous sommes ainsi rendus à l'évidence que la literie faisait aussi cruellement défaut et, dès le début de l'action, nous avons largement complété les rayons de nos magasins.

La femme fait le foyer! Combien souvent avons-nous pu vérifier la vérité de cette affirmation. Cependant comment la mère d'une famille nombreuse peut-elle être à la hauteur de sa tâche si elle ne dispose pas de meubles pour serrer linge et vêtements? Aussi des armoires et des commodes sont-elles venues parfaire nos réserves.

Il est connu que la lessive représente une des tâches les plus astreignantes pour une mère de famille, surtout si elle a la charge de nombreux enfants et si elle ne dispose pas d'installations modernes. Nous avons procuré des lessiveuses et des machines à laver et assuré des contributions pour leur acquisition.

Il reste évident que les besoins de nos familles ne peuvent pas toujours être couverts par la seule attribution de lits et autres objets mobiliers.

Nous nous efforçons d'y faire face par des prestations plus diversifiées. Pour l'ensemble de notre activité, en faveur de familles suisses, nous avons été appelés à examiner, en quinze ans, près de 12 000 demandes d'aide en provenance de toute la Suisse.

En chiffres précis, nous avons pu distribuer d'avril 1954 à mars 1969:

| | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 6189 | lits entièrement équipés de types divers |
| 4732 | colis de literie supplémentaire |
| 591 | armoires et commodes |
| 189 | machines à laver ou contributions pour leur acquisition |
| 5425 | paquets de vêtements et de chaussures et assuré de nombreuses autres prestations. |

La valeur de tout ce matériel neuf s'élève à plus de Fr. 3 000 000. Relevons cependant que les nombreux vêtements, chaussures et objets mobiliers, reçus dans le cadre de notre collecte permanente et redistribués en très bon état, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

Ce relevé succinct est le reflet de l'importance de nos interventions, mais il ne peut mettre en relief leur diversité.

Ainsi, chaque semaine, de nombreux dons quittent nos magasins centraux et suscitent dans des familles de chez nous joie et reconnaissance. Cependant un certain nombre de parrainages sont indispensables pour per-

mettre ces envois. Ainsi cinq souscriptions de 10 fr. par mois, pendant six mois, doivent être réunies pour acheter un lit complet et sa literie. Or, les parrainages en cours ne dépassaient pas le nombre de 1300 au début de l'année; ils sont dès lors insuffisants pour répondre à toutes les demandes qui nous parviennent.

L'action des parrainages de la Croix-Rouge suisse en faveur de familles suisses vient d'avoir 15 ans! Nous sommes heureux de l'aide matérielle et morale qui a ainsi été dispensée, de même que de tous les liens, souvent invisibles, qui ont été créés entre parrains et bénéficiaires. Nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui ont conjugué leur bonne volonté et leurs efforts pour que cette œuvre d'entraide confédérale devienne réalité. Celle-ci toutefois ne peut se poursuivre que dans la mesure où, en permanence, un nombre suffisant de parrains en assureront le financement.

Les personnes désirant aider cette action de la Croix-Rouge suisse en faveur de familles de chez nous à passer le cap de ses 15 premières années d'existence, ont la possibilité de participer à cette activité nationale toujours nécessaire, en souscrivant un parrainage (versements mensuels de 10 fr. au moins pendant six mois), en s'adressant à cet effet au secrétariat central, à Berne (tél. 031 22 14 74) ou auprès des sections régionales de la CRS.

Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse 1969

L'Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse 1969 aura lieu les 14 et 15 juin prochain, à Zermatt, sous les auspices de la section Croix-Rouge de Brigue/Haut-Valais.